



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 février 2026**

Le 09 février 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Fabien BALZEAU, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, M Benoît MOREL, Mme Valérie NUFFER, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER.

Etaient absents représentés :

Mme Petra STROINSKI a donné pouvoir à Mme Alexandrine LASSERON.
Mme Blandine WERLING a donné pouvoir à M. Florent MARMAGNE.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

M. Mickaël SOUCHU.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL n°041 032 001 / 2026 – 2.2 :

URBANISME : Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour démolir le bâtiment communal situé 10 rue de la Varenne sur la parcelle cadastrée AI n°147

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide.

Article unique : au regard du risque d'effondrement avéré et de la dangerosité que cela présente pour la population, de procéder à la démolition du bâtiment communal situé 10 rue de la Varenne, cadastré section AI n°147 et d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces relatifs aux autorisations d'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 10 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS

Le Maire,

Florent MARMAGNE

